

Avis du sénat académique n° 2026/002

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié relatif à la Comue de Toulouse et notamment l'article 14,

Vu l'invitation qui a été adressée au Sénat Académique 8 jours avant la séance,

Considérant que 23 membres étaient présents ou représentés sur les 64 qui composent le sénat,

Le Sénat Académique du 10 mars 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 23 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le sénat académique approuve à la majorité des membres présents ou représentés le compte-rendu du sénat académique du 17 novembre 2025 (cf. document joint à la présente délibération).

Toulouse, le 10 mars 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS

**COMPTE-RENDU DU SENAT ACADEMIQUE
DU 17 NOVEMBRE 2025 – 14H00
en présentiel uniquement**

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Membres	Présent /Absent/ Excusés	A reçu procuration de
Président du Sénat		
Michael TOPLIS	P	BOUJU Xavier
Professeurs et assimilés		
ALARY David	A	
BERARD Caroline	A	
CALLIER Bruno	A	
CARRERE Nicolas	A	
COCKX Arnaud	A	
COURTADE-SAIDI Monique	E	
DUMAT Camille	A	
FINES Francette	A	
GERET Florence	A	
MARY TROJANI Cécile	E	
MORLIER Joseph	A	
SPERANDIO Mathieu	E	
VAL Thierry	P	BERCEGOL Fabienne CARRERAS Ophélie
Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs		
BOISARD Stéphane	A	
BRAILLY Julien	A	
CARRERAS Ophélie	E	
DAHAN Lionel	P	
DE LARRARD Thomas	A	
EL FASSI Fatem-Zarha	A	
GOJON Romain	A	
JEAN AMANS Philippe	P	MARY TROJANI Cécile
LAURENS Pascale	E	
MURDOCH Naomi	E	

UGOLINI Stefano	P	
ZAMANSKY Remi	A	
Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT		
ALIBERT Audrey	A	
ALLAIN Valérie	A	
CHABANAT Bénédicte	P	
JEUNIER Benoît	P	
LATRAUBE Fabien	P	LAURENS Pascale
RAZALI Wahiba	E	
VARENNE Clément	A	
Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT		
BAUER Coline	E	
CHERDON Mattis	P Départ 15h10 Retour 16h12	COUDIERE Lila
COUDIERE Lila	E	
CUERVO-ROBERT Carolina	A	
DESGREZ-DAUTET Hermès	P	COURTADE-SAIDI Monique
DUCOS Camille	A	
GUENSER Colin	A	
HODROJ Maher	A	
OUAHAB Samuel	P	
PECH Sophonie	A	
SARR Abdoulaye	P	
Autres Usagers		
ALDEBERT Manon	P	BAUER Coline PIALLAT Mathieu
CLAIR Gabriel	A	
CZERNIK Gautier	A	
PIALLAT Mathieu	E	
Personnalités qualifiées		
BERCEGOL Fabienne (titulaire) SHS FABRE Cécile (suppléante)	E	
BAEHR Christophe	A	
BOUJU Xavier	E	
BYSTRICKY Kerstin	A	
CUGNY Bruno	A	
DELPIERRE Cyrille	P	
EICHWALD Olivier	E	
EL AKREMI Assaad	A	
FROMENT Dominique (titulaire) – JANKOWIAK-GRATTON Odile (suppléante)	P (D. FROMENT)	
GARCIA Frédéric	A	
LANDA Georges	P	EICHWALD Olivier

LORIDAN-BAUDRIER Audrey – représ. étblt membre	E	
MONGEAU Marcel - représ. étblt membre		
MARI Céline	A	
VILLEDIEU Philippe	E	
ZRIBI Mehrez	A	
Membres avec voix consultative		
BLONDIN Agnès	A	
BRUGERE Hubert	P	
FALISE Jean-Denis	A	
FOURQUET Jean-Yves	A	
LAVIGNE Stéphanie	A	
MONGEAU Marcel	E	
TREMEAU Damien	A	
Invités permanents sans voix délibérative		
CHASSOT Christophe (VP Recherche)	P	
DA COSTA Georges (VP Numérique)	P	
Autres invités		
AGRAIN Laurie (SAJI)	P	
BALAYRE Corinne (Comue)	P	
DUSSART Colomba (DGS adj Vie institutionnel et juridique)	P	
GIRAUD Christophe (DGS)	P	
MARANGES Claude (VP Formation)	P	
ROQUES Guilhem (VP Etudiant)	P	
STANGE FAYOS Christina (VP REI)	P	
GUEIT Isabelle (Dilami)	P	
KHASHIMOVA Shamsiya (Dilami)	P	
GALINDO MARLESE Laetitia (DFVE-SVE)	P	
ARLAT Matthieu (Comue)	P	
RIVIERE Charlène (TIRIS)	P	
JOUBE Bertrand (TIRIS)	P	
PAILLARD Vincent (Comue)	A	

1. Approbation du compte-rendu du sénat académique

Vote Sénat : Approuvez-vous le compte-rendu du Sénat du 8 octobre 2025 ?

Pas de remarques

NPPV : ABS. : Contre : Pour :

En l'absence de quorum, le vote est reporté à la séance du 10 mars 2026.

2. Actualités générales

Présentation de Michael Toplis – cf. PWP présenté en séance

- Depuis le 7 novembre un nouveau DGS de la Comue est arrivé : Christophe Giraud

Comue de Toulouse
41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

- Mission DGESIP : mise en place pour accompagner le site toulousain => Marc Renner, Jean-Christophe Camart venus les 3 et 4 novembre sur site en présence de la rectrice et du SGRA Philippe Paillet. Il y a eu plusieurs rencontres avec :
 - o les présidents de la Comue et de l'UT
 - o les équipes présidentielles de l'UT et de la Comue,
 - o le collège de coordination de l'UT,
 - o les porteurs des GT de la feuille de route,
 - o les CSAE
 - o le personnel de la Comue en format AG
 - o les experts métiers sur le travail technique à réaliser.

Nous interfaçons avec eux toutes les deux semaines dont une fois sur deux sur place. Idée lors de la prochaine visite sur place de rencontrer les autres acteurs qui interagissent avec l'UT. Ils vont nous suivre jusqu'à la sortie d'expérimentation (mission longue) et c'est le suivi de l'ensemble du site donc ils peuvent interagir avec l'ensemble des acteurs du site toulousain. La rectrice SESRI est très à l'écoute de ce qui se passe aussi.

- Les grands enjeux de la feuille de route : un projet intégratif avec un renforcement de la participation à l'EPE institutionnellement et l'intégration des activités de la Comue dans un nouvel environnement. L'ensemble des acteurs parties prenantes sont d'accord pour contribuer à ce projet. Recherche de points de convergence pour savoir quels établissements du site souhaitent se positionner de manière renforcée à l'EPE. Le GE cible : Formation/ Recherche/ Ouverture de nos activités vers l'extérieur : tout ce qui est relations pour les entreprises, international, relations avec les collectivités locales dans les villes universitaires d'équilibre et Politique sociale pour l'ensemble du personnel. Tout cela a été présenté aux experts.
- Jalon du dépôt du dossier de sortie d'expérimentation attendu pour la rentrée 2027. Il faut réunir les preuves de la pertinence de la création de l'EPE. Il y a un jalon intermédiaire en avril 2026 avec la visite du comité HCERES car nous avons déposé nos rapports d'auto évaluation en juin 2025.
- Idée de pouvoir suffisamment avancer sur l'ensemble des thèmes au moment de la visite du comité HCERES en 2026 (voir autres dates)
- Importance de maintenir la cadence sur les GT

INFORMATIONS SUR LES PROJETS PORTES PAR LA COMUE

3. Point sur le dispositif DILAMI

Présentation de Christina Stange-Fayos, Isabelle Gueit et Shamsiya Khashimova, - cf. PWP présenté en séance

Propos introductif de Christina Stange-Fayos : C'est un programme porté par la Comue de Toulouse depuis 2017 en partenariat étroit avec trois universités membres. Il s'agit d'un dispositif de formation en langues et culture universitaire destiné aux personnes exilées. DILAMI est reconnu par le réseau MENS et a fait ses preuves en matière de réussite, de poursuite d'études et d'insertion. Il reflète à l'échelle toulousaine un engagement collectif en faveur des valeurs d'accueil, de solidarité et de responsabilité sociale. Elle souligne le fait que les difficultés financières sont réelles. Le financement du dispositif repose sur des subventions annuelles en particulier de la Région Occitanie et de l'Union Européenne via le FAMI. Or depuis la rentrée universitaire 2025-2026 le soutien régional a connu une baisse marquée et le financement européen arrive à échéance en août 2025. Cela signifie que si rien n'est fait, la promotion actuelle pourrait être la dernière. La Région, partenaire historique, soutient ce programme depuis 2017. Les autres cofinancements viennent de FAMI-AIMES, AIMES AUF, la préfecture et la Comue. Nous avons souligné et présenté ces éléments auprès de la gouvernance DILAMI et également devant le directoire élargi et, aujourd'hui, le sénat de la Comue. Pour rechercher des financements, nous avons déposé des dossiers dans le cadre de plusieurs AAP dont un AAP de la Région qui nous a sollicité sur ce dernier (AAP MOSAIC) (cf. le PWP pour avoir une vision de l'ensemble des AAP sur lesquels nous nous positionnons).

Les réponses à plusieurs AAP sur lesquels nous nous sommes positionnés n'interviendront qu'au printemps et à l'été 2026, ce qui laisse une incertitude pour la construction d'un budget consolidé.

I. Gueit : Le DILAMI c'est une richesse humaine, un dispositif universitaire de qualité pour les exilés et une passerelle structurante pour l'insertion sociale. Toute l'équipe du DILAMI et de la Comue est mobilisée pour permettre la poursuite de ce dispositif.

B. Jeunet : Comment sont sélectionnés les candidats pour bénéficier de ce dispositif ?

I. Gueit : Une campagne d'appel à candidatures est ouverte en ligne chaque année de mi-février à mi-mars. Les candidats remplissent en ligne leur candidature en joignant leurs diplômes. Il est opéré une vérification du contenu du dossier par rapport aux attendus de chaque groupe. Une enseignante vérifie l'adéquation et la cohérence des demandes et attendus. Ensuite une deuxième sélection est faite en vue d'une audition qui a lieu début juin : un entretien avec une enseignante et un test écrit. En fonction de la qualité de cet entretien ils sont fléchés sur tel ou tel projet.

S. Khashimova précise qu'il y a environ 300 candidatures pour 100 places.

B. Jeunet : Cela représente quel pourcentage des exilés ?

I. Gueit : Cela fait autour d'1 sur 5 qui sont retenus. C'est une formation intensive et il faut donc un engagement complet de la personne candidate.

S. Ouahab : En dehors de l'engagement vérifie-t-on que le candidat potentiellement retenu a les moyens matériels de le suivre ?

I. Gueit : On leur demande effectivement s'ils ont des ressources et si ce n'est pas le cas on leur demande d'entamer une démarche de demande de bourse CROUS car ils sont éligibles. Dans le formulaire à remplir en ligne, il est demandé si les personnes perçoivent d'autres ressources économiques comme le RSA ou d'autres allocations.

S. Ouahab : Il n'y a pas de profils de salariés ?

I. Gueit : Certains ont des « petits » boulots pour abonder leurs moyens mais cela est minoritaire.

L. Dahan : Y'a-t-il des programmes similaires sur le territoire national ? Parmi les 4/5^e qui ne sont pas retenus, y'a-t'il des profils qui auraient pu être sélectionnés mais il n'y avait pas assez de place pour les accueillir. Ont-ils la possibilité d'aller ailleurs ?

I. Gueit : Montpellier, Perpignan et Toulouse portent des programmes d'accueil des exilés. Nous, nous fonctionnons en circuit fermé avec des diplômés dédiés. Ailleurs ce sont des circuits ouverts et ils suivent des programmes ouverts déjà pour d'autres étudiants. Nous avons construit depuis 2020 le diplôme interuniversitaire passerelle qui est maqueté, avec l'accord du MESR, avec le réseau MENS (composé d'une cinquantaine d'acteurs universitaires). Quasiment toutes les universités en France ont un dispositif d'accueil des étudiants exilés mais toutes n'ont pas un dispositif universitaire passerelle. Il y a une trentaine d'établissements qui portent un diplôme universitaire passerelle maqueté avec des UE qui délivrent 60 crédits chaque année de façon officielle. Tous les 4 ans il faut revoir les maquettes pour vérifier la cohérence de ces maquettes auprès du MENS qui les valide avec le MESR.

Concernant le fléchage des étudiants vers le DILAMI lors de la campagne de candidature, on réalise en janvier une réunion avec tous les prescripteurs qui travaillent sur l'insertion sociale des personnes exilées. Ils sont informés de l'organisation de cette campagne et de ses conditions. Il n'y pas de suivi concernant les personnes candidates qui ne sont pas acceptées. Certains repostulent (nous acceptons deux candidatures successives).

C. Stange-Fayos : Idée que ce programme est aussi impacté par la trajectoire vers le GE.

L. Dahan : La Région continue à vous solliciter mais ne vous soutient plus ? Pourquoi ?

I. Gueit : Ce sujet ne rentre pas dans ses compétences et jusqu'à maintenant le soutien rentrait dans un dispositif collectif. Les élus d'Occitanie ont remis en cause ce programme car ils souhaitaient que la Région

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6

Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

se recentre sur ses missions et inciter les universités à rechercher d'autres financements. Mais elle nous intègre dans les perspectives qui rentrent dans les programmes qu'ils lancent eux-mêmes.

M. Toplis : La motion proposée est déclaratoire et destinée à inciter au soutien de ce programme. Bien que le quorum ne soit pas réuni il est proposé de soumettre la motion proposée au vote des membres du sénat présents et représentés, soit 24 au moment du vote. Les présents en accord avec cette proposition s'expriment :

Approuvez-vous la motion de soutien au dispositif DILAMI proposée ?

Les membres présents au sénat académique souhaitent exprimer leur appui à la motion suivante présentée en séance par l'équipe du dispositif DILAMI :

« Le Sénat académique rappelle que le DILAMI (Dispositif universitaire de français langue étrangère pour la reprise d'étude des exilés) est un programme universitaire unique, porté par la Comue de Toulouse depuis 2017, qui permet chaque année à plus de 100 étudiants exilés de bénéficier d'un accompagnement linguistique, universitaire et citoyen de qualité, en lien avec les établissements membres et les partenaires institutionnels.

Il souligne la reconnaissance nationale et européenne de ce dispositif, inscrit dans le réseau MEnS, et son rôle structurant pour l'intégration sociale et académique des publics bénéficiaires.

Il exprime sa vive inquiétude quant aux incertitudes budgétaires pesant sur la pérennité du dispositif à l'horizon 2026-2027, en lien avec la baisse des financements régionaux et la fin programmée du soutien européen (FAMI-AIMES+).

Il salue l'engagement fort de la Comue de Toulouse et de son équipe, qui ont d'ores et déjà entrepris des démarches actives pour assurer la continuité du dispositif et explorer de nouveaux montages partenariaux.

Il appelle à un engagement collectif des établissements membres pour permettre le maintien du DILAMI au-delà de 2026, dans le respect des valeurs d'ouverture, de solidarité et de responsabilité sociale de l'enseignement supérieur. »

NPPV : 0

ABS. : 0

Contre : 0

Pour : 24

4. Point sur le DROcc

Présentation de Georges Da Costa VP Numérique – cf. PWP présenté en séance

S. Gratton : Il a assisté à une réunion sur le CPER qui a été présenté comme un outil de pilotage pour la concentration. C'est une politique qui a un impact sur le changement du paysage actuel, est-ce que nous allons avoir nous aussi une concentration dans la Région ou est-ce que cela restera virtuel ?

G. Da Costa : Hervé Luga, l'ancien VP Numérique de la Comue, est au ministère sur le sujet de la fusion des datacenters en France. Le DROcc est le descendant de ces projets car c'est une réponse unique pour le site occitanien. Le dernier CPER a été une discussion entre Toulouse, Montpellier et les VUE. C'est un projet de pilotage coordonné unifié. Et pour le prochain CPER on nous demande de poursuivre sur une proposition de site unifiée avec une politique de concentration des moyens physiques de calcul tout en gardant dans les établissements des collègues pour les utiliser.

C. Delpierre : Ce DROcc ne peut toujours pas héberger des données de santé ? Il n'est pas possible d'héberger des données de santé ?

G. Da Costa : Pas à ce stade mais des discussions sont en cours avec l'Inserm. L'Inserm a une partie de ses datas chez nous. Un aspect des travaux qui vont être faits cette année est de faire en sorte que la partie des

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6

Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

datas de l'Inserm qui sont chez nous serve sur des projets centraux HDS (Hébergement Données de Santé). Désormais nous avons une partie ZDER. Les grandes directions sur lesquelles on travaille c'est d'accompagner les établissements pour mettre leurs structures dans le DROcc. Maintenant que les services de bas niveaux sont stabilisés (données, calcul, services d'information) nous avons commencé à travailler sur les nouveaux services qui peuvent intéresser les collègues.

5. Point sur les activités du Parlement étudiant

Présentation de Guilhem Roques VP Etudiant – cf. PWP présenté en séance

Le VP étudiant présente pour information les deux motions votées par le Parlement étudiant relatives au :

- congés menstruel
- changement des prénoms d'usage

T. Val ne comprend pas le point 2 sur le forfait en nombre de jours.

G. Roques : De façon générale le congé menstruel dans la majorité des établissements doit être limité en nombre de jours. Certains établissements comme l'UT2J ne font pas le choix de limiter en nombre de jours considérant qu'un individu concerné par la douleur et l'inconfort sera mieux à même de jauger le moment et la durée d'intervention de cette période. L'UT a choisi 8 jours par semestre. Le Parlement étudiant propose 10 jours dans la mesure où certains établissements ont des semestres de cinq mois ce qui permet d'avoir deux jours par mois.

Ces motions devront être présentées au vote dans les établissements et ne remettront pas en cause les dispositions plus favorables en place dans les établissements.

ACTUALITES DE LA CONFERENCE DE LA FORMATION DE L'UT

Présentation de Claude Maranges VP Formation de la Comue et D. Froment du CROUS Toulouse – cf. PWP présenté en séance

6. Point sur le Schéma d'Amélioration de la Vie Etudiante et 7. Point sur les actions à venir (enquête étudiante, assise...)

H. Desgrez-Dautet : Le temps de réponse du questionnaire demande beaucoup de temps. Est-ce que le questionnaire doit être rempli en entier pour que la réponse soit prise en compte ? A-t-on discuté avec l'ensemble des partenaires étudiants pour cette diffusion notamment auprès de personnes plus précarisées pour pouvoir y répondre.

C. Maranges : Même s'ils ne répondent pas à toutes les questions, les réponses sont prises en compte. Le but est effectivement de mobiliser tous les acteurs pour pouvoir toucher le plus grand nombre d'étudiants. Il nous faut effectivement des réponses représentatives de l'ensemble du paysage étudiant.

T. Val : Les étudiants en VAE sont aussi concernés ?

C. Maranges : Oui, l'ensemble des étudiants.

ACTUALITES DE LA CONFERENCE DE LA RECHERCHE DE L'UT

Présentation de Christophe Chassot VP Recherche de la Comue et Matthieu Arlat VP Commission Recherche de l'UT Formation – cf. PWP présenté en séance

8. Point sur la charte de signature commune des publications scientifiques

M. Arlat présente la charte de signature. C'est en cours de validation par l'ensemble des établissements du site. Il y aura un widget qui permettra d'automatiser la signature. Il a été demandé au GT Documentation de faire une estimation de ce qui aurait été la place de l'UT dans les classements du type Shanghai et autres si

tout le monde avait respecté en 2024 la signature. Cela permettra de donner une idée de l'impact de cette charte quand elle sera correctement appliquée.

C. Chassot : Lorsque l'on parle de la signature commune sans modifier ce qui sera donné par les groupes de travail qui ont évalué l'impact de la signature commune, c'est plus complexe. Il y a l'affiliation des chercheurs de l'université. Nous aurons une idée de notre place à l'instant T sachant que ces classements évoluent en fonction des stratégies des différents établissements d'une année sur l'autre. Notre trajectoire à plus long terme pourra être interrogée à l'aune de ce classement.

M. Arlat : Ce qui nous intéresse c'est le classement de Leiden parce qu'il est basé sur le nombre de publications en particulier la qualité des publications et non sur la réputation. Ils viennent de publier leurs résultats. Une vision sur l'AEF et une sur News Tank. Pour le classement du nombre, Toulouse apparaît à deux endroits (UT et INP). Il y a des erreurs qui sont faites sur le calcul du nombre de publications. Leiden propose un nouveau classement : classement sur les 10 % des citations les plus reconnues dans chaque domaine. D'après le News Tank nous passerions 1^{ère} université non-parisienne. Michel Grossetti a fait une étude qu'il a présenté en réunion des vice-présidents recherche dans laquelle il montre que le site toulousain fait partie des premières universités en termes de publications et que cela est corrélé au nombre de chercheurs présents sur le site.

T. Val : Le widget est une bonne idée. Est-ce que cette signature va être automatisée pour éviter que chacun change les mentions ?

M. Arlat : C'est effectivement une idée en cours à travailler. Mais le plus important ce sera le suivi de ces publications et signatures.

T. Val : Pour des laboratoires qui sont répartis sur les villes universitaires d'équilibre, pour garantir une homogénéité est-ce judicieux de mettre des noms de ville différents ?

M. Arlat : Cela peut s'avérer important vis-à-vis de la Région ! Les étrangers ne vont regarder que le premier segment et non la ville.

T. Val : Mais pas forcément de Shanghai !

S. Ugolini : L'IRIT est en partie sur l'Université de Toulouse et en partie sur l'Université Toulouse Capitole. La signature va-t-elle dépendre de l'établissement qui emploie les chercheurs ?

M. Arlat : C'est une question qui n'a pas encore été résolue. Nous sommes en discussion avec UT Capitole. Il peut y avoir les deux universités mais c'est le premier segment qui compte.

M. Toplis : Ici ce qu'on présente c'est la charte des établissements associés et partenaires de l'UT ce qui ne s'applique pas à UTC pour le personnel. Il est aussi important de faire la chasse à la façon dont on signe et de faire un nettoyage ce qui permettra de se rendre plus lisible dans les classements.

M. Arlat : L'autre problématique concernant certaines écoles comme l'ENVT est de rester classées dans leur domaine. La dotation de l'ENVT dépend du nombre de publications dans leur domaine. Concernant Leiden leurs restitutions ne sont pas toujours exactes. C'est donc aussi un travail à mener pour fiabiliser les résultats.

9. Instituts de site

Présentation de Christophe Chassot VP Recherche de la Comue et de Bertrand Jouve coordonnateur scientifique du projet TIRIS – cf. PWP présenté en séance

M. Arlat précise que ce qui est présenté est encore en cours de travail et n'a pas encore été encore validé par le collège de coordination.

C. Chassot : Le collège de coordination est à l'origine de cette demande de création d'un comité de suivi et a mandaté le comité de suivi afin qu'il identifie les forces de recherche car la crédibilité en recherche est le point d'entrée. Les responsables de pôles ont commencé ce travail. Ce cadre non-validé est une base de travail pour le comité de suivi. A l'intérieur de ce comité, des membres fervents supporters de l'atterrissage

rapide de l'objet institut, le processus de cadrage et un temps nécessaire afin que les directions d'unité fassent des remontées.

B. Jouve : Sur les 3 benchmarks faits c'est 3 à 4 mois en moyenne et les communautés ne sont pas lâchées dans la nature. A Strasbourg ils ont mis par exemple en place une FAQ. Sur les 3 à 4 mois on va travailler sur un pré-cadrage pour que la dynamique soit lancée puis on va affiner.

S. Ugolini : Est-ce qu'on parle de l'ensemble du site ici ? Quand on parle des communautés est-ce que c'est avec les pôles ? Est-ce que le niveau d'information est égal partout ?

C. Chassot : Les pôles de recherche ciblent l'ensemble des acteurs de site. Les responsables de pôles sont informés de la même manière mais le fonctionnement de chacun lui est propre. Nous sommes optimistes.

M. Arlat : La préoccupation d'arriver au même niveau de granulométrie c'est-à-dire ne pas proposer des choses complètement différentes en termes de forces. Cette force peut devenir un institut sans le préétablir.

B. Jouve : L'idée est bien d'être dans une logique de transversalité.

L. Dahan : Si on veut faire de la transversalité il faut faire travailler les pôles ensemble. Les instituts doivent être portés par un pôle ? A quel moment les pôles discutent ensemble et se mettent d'accord ?

B. Jouve : Un institut n'est pas porté par un pôle mais par une équipe qui porte un projet.

L. Dahan : Un projet peut avoir une équipe issue de plusieurs pôles ?

B. Jouve : Ce n'est pas encore validé à ce stade.

M. Arlat : A Paris Saclay ils ont des graduate schools qui lient la recherche à la formation mais ne rajoute pas une couche de décision.

L. Dahan : Aura-t-on bientôt la note de cadrage ?

B. Jouve : Dans deux semaines si tout se passe bien.

L. Dahan : Le travail de quatre mois semble très axé sur le projet. Est-il prévu un bilan ? Cela n'a pas été abordé comme ça.

C. Chassot : Les communautés qui ont bénéficié du PIA seraient concernées. Pour les projets d'instituts qui appuieront leur force sur une vitesse initiale liée à un Labex ou autre, le bilan et les perspectives données au projet seront considérées.

P. Jean Amans : Nous pouvons imaginer que ce que vous avez présenté fonctionne parfaitement car vous avez été labélisés. Où va se retrouver l'institut avec la disparition de la Comue ?

M. Arlat : Les instituts sont portés par l'Université de Toulouse donc TIRIS va perdurer avec l'Université de Toulouse.

P. Jean-Amans : A partir de fin 2028, l'institut va être porté par l'Université de Toulouse ?

B. Jouve, C. Chassot, M. Arlat : L'institut est déjà porté par l'Université de Toulouse. Le collège de coordination a précisé que c'est l'Université de Toulouse qui porte les instituts. L'EPE Université de Toulouse devenu Grand Etablissement Universitaire est le porteur des instituts.

P. Jean-Amans : C'était important de le savoir. L'inter polarité peut susciter quelques difficultés à cause de la transversalité qui va amener l'UT en confrontation avec d'autres établissements. D'où le questionnement sur la légitimité.

C. Chassot : Sous l'angle scientifique il n'y a pas de confrontation mais des coopérations. C'est cette dynamique qui est entretenue dans le cadre de l'EPE.

B. Jouve : UT2J est pleinement engagée dans la dynamique de l'UT. Il n'y a pas de confrontation. Sur TIRIS, aujourd'hui les labos de l'UT2J arrivent premiers en nombre de lauréats dans plusieurs dispositifs.

C. Chassot : Sous l'angle politique, la question de la visibilité apparaîtra.

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

B. Jouve : Sur Strasbourg, l'équivalent du collège de coordination a décidé de thématiques sur lesquelles ils s'attendaient à avoir des soucis. Le travail fait actuellement à Toulouse est de savoir quelles sont les thématiques sur lesquelles on s'attend à avoir des instituts et comment on le fait apparaître dans le processus.

M. Toplis : C'est quelque chose que l'on attend depuis un moment. Aujourd'hui c'est transformer les 3 piliers TIRIS en quelque chose, pas forcément un institut, mais qui donne une visibilité internationale et créer une attractivité pour faire venir les chercheurs internationaux. On ne va pas mettre beaucoup d'argent là-dedans mais il faut voir comment on peut regrouper nos activités pour donner une masse critique et attirer des financements. Quelle identité / signature donner au site toulousain ? Cela peut passer entre autres par les instituts.

10. ACTUALITES TIRIS - SAPS

Présentation de Charlène Rivière (TIRIS) - cf. PWP présenté en séance

C. Rivière : Elle est chargée du programme Science et Société pour TIRIS. Elle vient présenter une nouveauté qui sera lancée fin novembre/début décembre => AMI booster TIRIS (le nom va changer).

Au sein de TIRIS il y a deux appels à projets qui proposent une co-construction avec des extra académiques. Il y a les appels à projet du CP science et société, l'appel co-recherche avec deux niveaux de maturation des consortiums, la boutiques des sciences. Au sein du CP innovation il y a le BNI1. Deux éditions de ces appels à projets viennent d'être clôturés. Le retour d'expérience a permis de constater des points à améliorer. Le premier point est l'accompagnement sur l'intermédiation proposé aux personnes qui déposent, répondent aux appels à projets et aux lauréats. Le deuxième point est pour les personnes qui répondent aux appels à projets. Il y a des appels à projets au sein du dispositif Science et société qui vont mieux correspondre au dispositif innovation et inversement. Mais lorsque l'on s'en rend compte les calendriers se superposent et il n'est pas possible de revenir en arrière. Le troisième problème est le nom. Il y a un biais de représentativité ce qui fait qu'en Science et société ; nous allons retrouver beaucoup d'appels à projets avec des partenaires extra académiques et en innovation. Ce sont majoritairement des entreprises et des entrepreneurs. C'est de cette façon qu'est né l'AMI Booster. L'idée est de mettre à disposition un questionnaire dans lequel les personnes qui vont répondre aux appels à projets vont répondre à quelques questions notamment sur leur besoin en accompagnement. Cela va permettre d'organiser une journée le 10 février à la Cité Internationale. Le but est d'organiser le plus d'ateliers possibles avec à chaque fois des experts et des membres des services d'appui à la recherche de la Comue pour rediriger les personnes vers l'appel à projets le plus adapté.

T. Val : Si l'aiguillage se fait en amont, cela va commencer quand ?

C. Rivière : Cela commencerait en décembre et s'achèverait en janvier pour démarrer en février.

M. Toplis : Il découvre le sujet. L'idée c'est que les gens viennent avec leurs idées et qu'on les oriente ?

C. Rivière : Il y a une partie sur la co-construction de la méthode d'intermédiation au sein des consortiums. Il y a des personnes qui ne parlent pas la même langue ou qui n'ont pas les mêmes réalités temporelles. C'est que pour ceux qui ont des appuis extra académiques.

M. Toplis : C'est un autre enjeu : les projets ayant d'autres guichets de financement.

B. Jouve : On y va doucement sur ce point car nous n'avons pas les ressources et nous savons que c'est fait par d'autres. Nous ne sommes pas exhaustifs.

C. Rivière : Idée de réunir les partenaires TIRIS mais d'aller aussi chercher ceux des autres établissements pour avoir une représentativité la plus large possible.

B. Jouve : Ce qui est apprécié et attractif c'est que TIRIS finance tout et les chercheurs n'ont pas besoin d'aller chercher des cofinancements.

M. Toplis : Ce qui est intéressant c'est que c'est un outil permettant au chercheur d'être orienté au bon endroit.

11. Point supplémentaire sur le futur Grand Etablissement

M. Toplis souhaite revenir sur le sujet du modèle statutaire : que voulons-nous dans les prochains statuts ? Voulons-nous par exemple un Parlement Etudiant ? Voulons-nous un lieu où il y a des élus parmi les élus ? Un sénat académique ou un lieu en plus du CAC statutaire d'un EPSCP classique ? Il a l'impression que le passage Comue/UT fait peut-être perdre le sens du sénat académique. Comment rendre le sénat académique attractif dans les deux prochaines années ? Cette question va venir très rapidement (dans les six mois) de savoir ce que nous voulons dans les statuts du futur Grand Etablissement. Quels sont les sujets et de quelle façon veut-on travailler des sujets en formation-recherche dans un futur Grand Etablissement qui porte des projets collectifs sur l'ensemble de partenaires allant au-delà du périmètre de l'employeur UT ? Nous avons besoin les uns des autres et nous avons besoin des membres du sénat académique pour faire une proposition car sinon cela risque de très vite disparaître. Certains peuvent dire qu'il n'y en a pas besoin. M. Toplis est persuadé qu'il y en a besoin mais les personnes suivent là où ils flairent qu'il faut y être politiquement. Que voulons-nous créer pour maintenir ou pour avoir des lieux de pouvoir, de contre-pouvoir, d'autres lieux ? Comment voulons nous investir cet espace ?

G. Roques : Par rapport au sénat académique, il faut savoir si c'est une sorte de CAC du site ou un CAC des composantes qui représente tous les établissements ?

M. Toplis : Si nous demandons à l'EPE de porter pour le site plusieurs projets ou sujets, est-ce qu'il y a une gouvernance propre à certains objets mais qui sont identifiables ? Si c'est tagué collectif, on pourrait avoir un circuit de gouvernance collectif. Avant d'arriver à une décision du CA du Grand Etablissement, comment certains sujets peuvent recueillir un avis conforme d'une instance adéquate qui ressemblerait au Sénat actuel de la Comue ? Est-ce que ce serait une instance avec voix délibérative, voix consultative ? A nous d'être force de proposition. Nous avons un certain temps pour y réfléchir. Au vu de l'ordonnance de 2018, la dernière création possible d'un GE c'est le 31/12/2028 donc si on fait un rétroplanning par rapport à cette date, avec le passage au CNESER et donc en amont le passage devant toutes les instances des établissements engagés sur le projet, cela nous amène à l'été 2028. Nous avons pour mission de commencer à réfléchir dès à présent aux statuts de l'EPE et réviser les statuts actuels. Cette révision faite en amont donnera plus de poids à l'expérimentation. Ce qui amène aussi l'idée d'un EPE augmenté des éléments de la Comue en attendant de glisser vers le statut du GE.

G. Roques : Il a présenté précédemment le Parlement étudiant du site universitaire toulousain. Dans le cadre des réflexions sur le périmètre du GE, une instance de site comme le Parlement étudiant, est-ce que c'est l'instance du site ou de l'UT ?

B. Chabanat : Où faisons-nous apparaître le collectif ?

M. Toplis : Qu'est-ce que nous entendons par le périmètre du Grand Etablissement ? Je dois faire en sorte que nous puissions identifier ce qui est lié au collectif pour dire que ces objets ont besoin d'une instance spécifique. La manière de financer est aussi à identifier. Il faut trouver cet ensemble concernant les sujets collectifs qui a été travaillé jusque-là par la Comue. Le danger est que tout passe dans un environnement dans lequel on ne sait plus ce qui est collectif et où la gouvernance est unique.

B. Chabanat : Il faut aussi un positionnement qui permette de sécuriser la position de chacun et d'inclure tout le monde.

M. Toplis : Trouver quelque chose qui sécurise l'UT ex UPS dans l'engagement des autres et de telle manière que les autres se sentent sécurisés par quelque chose de lisible.

B. Chabanat : Il ne faut pas qu'il y ait un sentiment d'écrasement.

B. Jeunet : Concernant le choix du terme « sénat », quand il est venu il a imaginé que si le sénat fonctionnait à l'image du sénat national, il devrait pouvoir valider des choses ce qui n'est pas le cas pour le sénat académique. Il ne participe pas à l'élaboration ou à la transformation de textes existants.

M. Toplis : Il faut voir comment faire participer le plus grand nombre d'acteurs de terrain et non juste quelques initiés afin qu'il y ait un travail de fond. Il est nécessaire que les personnes s'approprient ce projet.

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6

Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

Pour le moment c'est l'affaire de quelques initiés. Le Sénat académique est un des relais des groupes de travail. Nous nous sommes donnés jusqu'à mi-janvier pour déterminer ce qui doit être contenu dans le projet collectif. Cela laisse du temps jusqu'au mois d'avril. Cela serait l'occasion de structurer un peu plus le projet. Je ne sais pas comment est venu le nom de « sénat ».

C. Dussart : Cela date de la création de la Comue où il avait été évoqué cette notion de sénat au sens américain c'est-à-dire le sénat fédéral.

L. Dahan : Il a expliqué sa venue à une de ses collègues et cette dernière n'a pas compris le terme de sénat.

C. Dussart : Ce terme permet aussi un terme pour le distinguer des conseils académiques classiques.

B. Chabanat : Le terme donne une indication du cadre et d'où nous allons.

M. Toplis : C'est un travail dans les six à huit mois que de définir ce que nous souhaitons pour le futur grand établissement et comment nous souhaitons l'appeler.

Toulouse le 17 novembre 2025,

Le Président de la Comue

Michael TOPLIS